

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Accueil :

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Mme la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Messieurs les représentants de la presse.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV. L'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Membres excusés : L. Baldisserotto, L.-F. Besson, C. Brito, J.-D. Chamot, Y. Hauser, L. Zeller

Présents : 29 membres

2. Approbation du Procès-verbal de la Séance du 06 décembre 2021

Le PV du 06 décembre est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications générale du Président (*texte de ce dernier*)

C'est à notre tour de faire preuve de courage, de lucidité, d'imagination et de force intérieure afin de mettre de l'avant certaines des ressources qui se cachent en nous, afin de nous mobiliser vers un avenir meilleur. Nous en sommes capables, on en a la preuve depuis le début de l'humanité. Nous ne sommes ni meilleurs ni pires. Mais nous avons la chance de vivre dans une époque où la technologie et la science nous aident à passer à travers un temps de crise de manière plus douce et confortable.

Le 17 février : Le Conseil d'Etat lève les principales mesures de protection

Réuni en séance extraordinaire le 17 février, le Conseil d'Etat a adapté son arrêté du 1er novembre 2020 pour tenir compte de la levée des mesures de protections décidées par le Conseil fédéral le 16 février 2022. Il demeure toutefois vigilant et a souhaité préciser les conditions applicables sur le territoire Vaudois, comme le maintien de l'obligation du masque dans certains lieux.

Le 24 février 2022 : la Russie attaque l'Ukraine, l'UE réplique par de lourdes sanctions.

Est-ce que les RHT sont pire que l'inflation qui s'annonce !

Je tiens à rappeler quelques règles à respecter pour le bon déroulement des débats, soit d'utiliser le micro lors de la prise de parole et de se présenter. Les interventions seront empreintes de politesse, faire preuve de tolérance entre Conseillers.

Nous entamons une nouvelle année de débat que j'espère constructive et sereine.

De nouveaux projets nous attendent avec une vision de transition et surtout d'énergie.

Je tiens à rappeler que sur le territoire de la commune, nous avons d'importants défis de construction à prévoir et de favoriser nos acteurs régionaux de la filière de construction, de continuer et d'entretenir la protection et la biodiversité des sols de nos eaux souterraines.

Pour ces raisons, nos constructions futures seront-elles réalisables ? ou indissociables !

Pour ma part et pour rester dans une diplomatie d'énergie renouvelable, je suis convaincu que cela est possible. Je suis persuadé qu'avec de la bonne volonté et un esprit résolument tourné vers l'avenir, nous allons relever les défis 2022.

Un seul doigt ne peut pas prendre un caillou mais peut montrer à quelqu'un comment construire un village et que pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village pour qu'il s'épanouisse.

4. Communications de la Municipalité :

Madame Sandra Hulaas Syndique (*texte de cette dernière*)

Newsletter ou lettre d'information numérique

Certains d'entre vous l'auront constaté, notre Newsletter a enfin vu le jour. Pour ceux qui ne seraient pas encore abonnés, et pour ne rien manquer de l'actualité de notre commune, il est possible de s'inscrire en tout temps via notre site internet.

Ferme communale

En fin d'année dernière, la fiduciaire Staehli nous a informés qu'elle cessait avec effet immédiat toute activité de gérance. Dans le même temps, nous avons appris que certains frais d'exploitation d'un montant total de plus de frs. 8'000.- n'avaient pas été réclamés aux locataires et que les décomptes définitifs n'avaient pas été établis pour 2019 et 2020.

La Municipalité a refusé de prendre en charge ce déficit et a demandé à la fiduciaire Staehli de prendre en charge le découvert 2019 par une réduction sur les honoraires et de réclamer le suspens 2020 aux locataires. Cette situation complique passablement le contrôle du décompte de gérance.

Dans la foulée, nous avons procédé à un appel d'offres pour la reprise du contrat de gérance de la ferme communale et comparé trois propositions. Après étude, la Municipalité a décidé de confier le mandat à l'agence immobilière Pro Logement à Echallens qui reprendra la gestion avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Personnel communal

Actuellement, nous devons faire face à l'incapacité de travail de deux de nos employés.

Notre boursière communale, Mme Laurence Fontana, est en incapacité de travail partielle depuis début février après 2 semaines d'absence complètes. Cette situation devrait perdurer encore plusieurs semaines.

Nous avons trouvé une aide en la personne de Mme Corinne Favre de Thierrens, ancienne boursière de la commune d'Essertines sur Yverdon et familière du programme informatique Ruf avec lequel nous travaillons : elle est disponible une demi-journée par semaine actuellement.

Il faut dire qu'en cette période très chargée par les travaux de bouclage des comptes notamment, et malgré une bonne dizaine de téléphones, il est très difficile de trouver quelqu'un de qualifié et opérationnel sur notre programme informatique qui soit prêt à faire du remplacement.

Notre employé communal, M. Stéphane Périllard, est quant à lui absent depuis mi-mars et va nous manquer pendant plusieurs semaines.

Dans l'immédiat, l'entreprise de notre collègue Frédéric Staehli nous a mis à disposition un de ses employés machinistes pour épauler notre employé communal M. Bruno da Silva dans l'exécution de travaux lourds tels que la réfection des chemins.

Consciente des conflits d'intérêt que cela pourrait susciter, la Municipalité va demander aux entreprises locales de paysagisme dans quelle mesure et à quelles conditions elles pourraient nous mettre à disposition un de leurs employés pour pallier à l'absence de M. Périllard. Nous attendons encore leurs réponses.

M. D. **LAMBELET** souhaiterait savoir combien prenait la gérance Staehli pour la gestion de la ferme communale et combien demandent les nouveaux.

Mme S. **HULAAS** explique que Pro Logement sont plus ou moins au même tarif que la fiduciaire Staehli. Les honoraires de gérance sont prélevés sur différents types de prestations, notamment l'encaissement des loyers qui donnent lieu au prélèvement d'un pourcentage et qui varie d'une gérance à l'autre, il y a les relocations, il y a aussi des frais qui sont prélevés pour la supervision des travaux d'entretien et tous ces paramètres ont été comparés avec différentes offres. Elle n'a pas les honoraires sous la main. Le Conseil peut voir sur les comptes combien coûtent les frais de gérance. Elle rappelle que la gestion de cet immeuble est de la compétence de la Municipalité et ils ont fait leur travail en comparant plusieurs offres. Le Conseil n'a pas le droit de décision sur ce type de dossiers.

M. D. **LAMBELET** va demander à la Commission des finances de le renseigner sur les chiffres.

Mme S. **HULAAS** répond que ce n'est pas un problème et que tout est à disposition pour consultation.

M. D. **LE CREFF** informe qu'en général les gérances prennent 5%.

Mme **LA SYNDIQUE** explique que Pro Logement sont à 4.5% mais ce n'est pas le seul paramètre à prendre en compte.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** répond à la question de M. D. **LAMBELET** et indique que la ferme communale en frais de gérance et honoraires a coûté à notre commune Fr. 11964.15 et il était budgété Fr. 10'000.- par an.

Monsieur Didier Beuchat (texte remis par ce dernier)

Eau potable

Nous avons souffert d'une rupture de conduite en travers de la route d'Echallens le 21 novembre. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur Jérôme Risse et son entreprise qui ont travaillé de nuit pour immédiatement réparer cette conduite qui perdait environ 240 litres/minute. Globalement, nos pertes sur l'ensemble de notre réseau de distribution sont inférieures à 15% ce qui est tout à fait acceptable pour une commune avec un réseau d'eau aussi étendu.

Régionalisation de la distribution de l'eau potable

Dans le cadre de la Régionalisation et des travaux intercommunaux nécessaires, la Municipalité a comparé les options de distribution en gros, comme c'est actuellement, avec une distribution au détail à chaque compteur. Nous sommes actuellement en négociation avec EauService de la ville de Lausanne pour définir les conditions financières d'une reprise de notre réseau de distribution. Nos 4 sources seraient exploitées par EauService mais resteraient propriété de Morrens.

Collecteurs et mise en séparatif des eaux claires et eaux usées

Ce n'est pas toujours aisé de trouver des erreurs de raccordements et c'est par hasard que de temps à autre nous en découvrons. L'avenir de la salle Davel n'ayant pas été encore défini, sa mise en conformité n'a pas encore été planifiée. La salle se situe entre le versant Talent et le versant Mèbre et sa mise en conformité s'annonce très coûteuse. Les eaux de toitures se déversent dans une conduite unitaire versant Talent. Nous allons profiter des travaux de raccordement des eaux usées des modulaires pour planifier un collecteur d'eau claire.

Steps et régionalisation du traitement des eaux usées

A la STEP Talent, nous avons eu quelques soucis ces derniers jours car un excès de boue a saturé le lit bactérien causant la mort des bactéries aérophiles. Une boue mortifère s'est donc déversée dans le ruisseau. Nous avons fait appel à M. Jaquerod, responsable des STEP à la DGE pour un constat et pour apporter des solutions. Notre employé communal Bruno Da Silva est à pied d'œuvre pour éliminer ces boues et rendre une eau claire au ruisseau de Morrens qui est momentanément mort en aval de la STEP.

La Régionalisation de l'épuration suit son cours. En décembre, le Conseil Intercommunal de l'ASET a accepté 5 préavis :

- Autorisations générales pour la législature 2021-2026
- Budget 2022
- Indemnités des membres du Comité de direction de l'ASET
- Crédit d'étude pour les prestations de BAMO.

D'autre part, le Conseil Intercommunal a adjugé les prestations de BAMO à l'entreprise Holinger SA, à Ecublens.

Le Bureau du Conseil a pour sa part rédigé le préavis relatif aux « Indemnités et rétributions des membres du Conseil intercommunal de l'ASET.

Ecoles et bâtiments scolaires

Le nouveau CODIR de l'ASICE a commandé une étude démographique vision 2040 au bureau GEA (Vallotton - Chanard) architectes-urbanistes. Parallèlement, Mme Muriel Gross, Conseillère en développement organisationnel à la DGEO, s'est également investie pour analyser les besoins immédiats et futurs d'infrastructures scolaires de l'EPS Cugy et environs. Sans se concerter, les deux études ont apporté les mêmes résultats. Ce document stratégique est actuellement en phase de finalisation. Il servira de base au cahier des charges du projet d'extension du Collège de La Combe, pour lequel un concours d'architecture sera mis sur pied. Un préavis y relatif sera présenté au Conseil intercommunal lors de sa séance du 16 juin prochain. A ce stade, le planning prévisionnel, certes ambitieux, prévoit une mise à disposition du nouveau bâtiment pour la rentrée 2025.

Dans le cas de Morrens, 122 nouvelles arrivées en 2020 contre 97 l'année passée, 17 naissances en 2018 contre 5 l'année passée. Ces chiffres montrent un ralentissement de la croissance. Le blocage de toute nouvelle construction par la LAT accentue cette tendance dans les villages qui n'ont pas vocation de centre régional. La conclusion du bureau GEA et de la DGEO est la suivante.

A court et moyen terme, de nouvelles constructions pérennes ne se justifient plus ni à Morrens, ni à Bretigny. En effet, il n'y aura pas assez d'élèves dans les petites communes pour avoir une classe de chaque année. De plus, le canton préconise, pour des questions pédagogiques, des pôles pour les 5 et 6P.

Le CODIR de l'ASICE, suivant les recommandations de la DGEO, a donc pris la décision de renoncer à solliciter 2 nouvelles classes définitives à Morrens

Toutefois, l'abandon en 2021 du projet de constructions modulaires à Cugy pour des classes primaires et secondaires a justifié le besoin d'installer des constructions provisoires à Morrens, là où la croissance démographique a explosé ces dernières années. Ainsi, pour les 2 premières années enfantines (1 et 2 P), 38 élèves seront enclassés à Morrens à la prochaine rentrée d'août soit 2 classes complètes. La solution provisoire à Morrens pour 3 ans se justifie en attendant les nouvelles constructions prévues à Cugy.

La Municipalité de Morrens a donc mis à l'enquête 2 classes supplémentaires et une salle de dégagement provisoires. Nous avons reçu une seule opposition que nous allons traiter cette semaine en rencontrant l'opposant, à moins que l'opposition soit retirée suite aux informations que nous communiquons ce soir.

Voici les besoins de salles pour la prochaine rentrée scolaire à Morrens, sans compter les dernières demandes de l'Etat de prévoir des places pour des enfants réfugiés d'Ukraine, 5 à 10% de notre effectif total du groupement scolaires soit 55 à 105 élèves allophones :

2 classes de 1-2P

1 classe de 3P

1 classe de 4P

1 classe de 6P

1 salle de CIF (Cours intensifs de français)

1 salle ACT (activités créatrices)

1 salle ER (Espace ressource – soutien)

Soit un total de 5 classes et 3 demi-classes

Dès 2025, les 4 classes de la Marionnaz recevront prioritairement des enfants de 1 à 4 P. Il s'agira de favoriser l'enclassement des petits dans leur village et non plus tous les enfants jusqu'à la 6^e tels que le souhaitaient les fondateurs de l'ASICE. En cas de nombre insuffisant d'élèves (moins de 15) ou en cas de dépassement (plus de 22), la mutualisation des effectifs avec les communes voisines va perdurer. Le « Concept 360° », élaboré par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour une école inclusive, augmente considérablement le besoin de classes et de salles spéciales comme énumérées précédemment.

Conseil d'établissement

Au Conseil d'établissement (CET), c'est Mme Nicola Bigler qui représente le quart-parents de Morrens. Pour améliorer la visibilité du CET et impliquer davantage les parents, des membres du Conseil se sont proposés pour créer une nouvelle Association de parents d'élève (APE Haut Talent) indépendante de celle du Mont. Une première rencontre avec la présidente et la secrétaire de l'APE Vaud en visioconférence vient d'avoir lieu pour définir les modalités de sa création. La 2^e rencontre en présentiel a eu lieu la semaine passée. Mme Bigler fait partie de ce groupe et les parents intéressés à faire partie du comité d'organisation seront les bienvenus.

Transports scolaires

Les changements d'horaire des TL en fin d'année qui ne coïncident pas avec les années scolaires sont toujours un casse-tête pour l'organisation des transports. En plus, les travaux sur la route de Bottens rallongent la durée des trajets. Avec l'aide de notre planificateur Microgis, le CODIR a dû faire des choix en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Certains parents de Morrens ont été surpris de constater qu'une classe devait transborder à Cugy pour monter dans un bus de la ligne 60. Pour éviter cela, nous aurions dû louer un transport supplémentaire de CarPostal avec les coûts que cela aurait engendrés.

Les mutations suivantes ont été enregistrées en 2021 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Arrivées	106	88	76	119	122	97
Départs	96	84	108	85	101	120
Naissances	14	15	17	13	12	5
Décès	10	3	8	6	3	5

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** comprend que l'on parle de salles de classes provisoires pendant 3 ans. Et que le projet de salle polyvalente changé en bâtiment scolaire n'est plus nécessaire ?

M. D. **BEUCHAT** confirme ces deux points et précise qu'en décembre il était mal à l'aise car cette idée était déjà dans le pipeline mais ça n'avait pas encore été décidé.

M. T. **PIGUET** demande confirmation que les constructions modulaires seront opérationnelles pour l'UAPE à la rentrée ainsi que la cantine.

M. D. **BEUCHAT** le confirme, et précise qu'il y aura 36 places.

Monsieur Lucien Laperrière (*texte remis pas ce dernier*)

Concernant le PACom (Plan d'Affectation Communal)

La procédure s'est poursuivie le 1^{er} et 2 février par les séances de conciliation avec les 8 opposants.

Leurs doléances ont été écoutées entre une demi-heure et trois quart d'heures par votre Municipalité. Celle-ci était représentée par Mme Hulaas, M. Beuchat et votre serviteur avec l'appui de M. Pelli du Bureau Plarel SA et l'avocat-conseil Me Nicole. Ces séances ont donné lieu à des comptes-rendus envoyés peu après à chaque opposant pour détermination dans les 30 jours. Au terme de ces échanges, aucune opposition n'a été retirée.

Dès lors, votre Exécutif a l'obligation de résumer les oppositions formulées à l'encontre de la zone réservée communale et de son règlement en soumettant au Conseil communal des propositions de réponses.

Ce travail est en phase de finition avec l'élaboration d'un préavis d'une douzaine de pages.

Votre Président du Conseil, préalablement informé de ce qui précède, a déjà mandaté la commission d'urbanisme pour prendre en charge ce dossier dès que le préavis sera sorti. Il est prévu de le présenter au Conseil à la séance du 20 juin prochain.

Après le vote du Conseil communal, le dossier sera transmis au Département des Institutions et du Territoire (DIT) qui statuera sur l'approbation du plan de la zone réservée.

La Municipalité étant consciente des pertes financières que pourraient subir à terme les propriétaires dézonés, elle a examiné la possibilité d'obtenir un coefficient de croissance démographique plus généreux pour notre PACom.

Actuellement de 0,75% par an pour notre commune, une augmentation à 1% permettrait de limiter le dézonage.

De ce fait, contact a été pris en janvier avec le SDNL (Schéma Directeur Nord Lausannois) qui endosse le rôle de bureau technique régional pour les 11 communes partenaires, dont Morrens, afin de leur apporter un appui direct dans leur planification et réalisation de projets.

Déjà sollicité avec succès pour un support dans le projet de la ligne TL 54 passant par Morrens depuis décembre 2019, le SDNL a dû cette fois-ci nous répondre ne pas avoir les attributions nécessaires pour un appui se rapportant directement au facteur de croissance.

Le SDNL a néanmoins émis des critères sur la planification directrice et le statut de centre local qui l'amène à la conclusion de suggérer d'essayer de voir dans quelle mesure une proposition intercommunale avec Cugy pourrait répondre à nos ambitions.

Notons cependant que Morrens ne répond pas aux spécimens définissant un centre local et qu'une proposition intercommunale, qui est finalement une fusion, ne pourrait pas être mise en place assez rapidement.

Se rapportant au SDIS Haut-Talent

Une nouvelle section des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) a vu le jour. La création d'un tel groupe, qui s'inscrit dans le renouveau du SDIS Haut-Talent, a été préparée durant toute l'année 2021 et soutenue par l'association intercommunale.

Au mois de décembre 2021, ce dessein s'est concrétisé par une séance d'information aux parents et une quinzaine d'enfants sur le but de cette activité. Ainsi, depuis janvier 2022, ces jeunes, âgés de 8 à 15 ans, sont accueillis à la caserne de Montheron, encadrés par deux moniteurs et cinq assistants pour des exercices de 3 heures par mois.

Une information au sujet des JSP et leurs activités sera relayée avec photos dans la Feuille de l'Orme.

Notons encore que deux nouvelles recrues de Morrens sont incorporées à notre SDIS. Il s'agit de MM. Quentin Hulaas et Paul Steiner.

Quant au préavis présentant le budget 2022, celui-ci a été approuvé le 15.12.2021 à Cugy par le Conseil intercommunal. Il présente des charges de Fr. 301'970.- et des recettes de Fr. 116'075.-.

L'excédent de charges de Fr. 185'895.- sera réparti entre les communes membres, en fonction du nombre d'habitants à fin 2020, à savoir 8'796 personnes.

Cela représente un coût/habitant de Fr. 21.13, soit une augmentation de Fr. 3.32 par rapport au budget 2020.

A noter que cette différence inclus entre autres l'équipement total des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) soit Fr. 12'000.- pour la première année ainsi que les soldes, repas et collations pour Fr. 3'000.-.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si les 8 oppositions au PACOM ont été levées ?

M. L. **LAPERRIERE** répond qu'elles sont toujours actives et c'est pour cela que le Conseil communal devra se prononcer. Il précise que certains des opposants risquent

de perde de l'argent car c'est l'Etat qui gère tout cela. Pour traiter ces dossiers la Municipalité est obligée d'engager une société spécialisée et un avocat conseil comme d'ailleurs bien d'autres communes. On est mains et poings liés.

Mme A.-M. **BOLINGER** pense que concernant ces oppositions la population pourrait être mieux renseignée notamment sur le fait que la Municipalité n'est pas responsable mais que c'est le Canton qui décide. Elle demande si elle a bien compris qu'on essaie d'augmenter l'utilisation au sol de 0.75 à 1.

M. L. **LAPERRIERE** explique qu'il s'agit du coefficient mais malheureusement nous n'avons pas eu satisfaction, la SDNL a fait son maximum mais ce n'est pas possible. Seule une fusion avec Cugy pourrait peut-être amener une telle augmentation de coefficient.

D. **LAMBELET** ne partage pas du tout ce qui a été dit et remercie Mme A.-M **BOLINGER** de son intervention. Il ne veut pas croire que d'un côté on a une loi qui imposerait aux collectivités communales un dictat et que simultanément on soumet les plans en question à la décision de ses autorités. Pour que le Conseil puisse se déterminer il faut lui apporter de l'information. Il faut s'intéresser au dossier plutôt que de le transmettre à une société externe qui fait du copier-coller pour toutes les communes. Les explications Municipales ne le satisfont pas du tout. Il a l'impression que les intérêts des opposants n'ont pas été défendus et il y a des cas particuliers qui méritent une attention particulière. Il est déçu de cette gestion.

M. L. **LAPERRIERE** n'a pas de complément à apporter pour l'instant à M. D. **LAMBELET** qui s'est exprimé.

Monsieur Frédéric Gex (*texte remis pas ce dernier*)

Police des constructions

Dans le cadre de la police des constructions et plus particulièrement celle de la salle polyvalente, comme vous avez pu l'entendre l'ASICE ne souhaite plus la création de nouvelles salles de classe dans notre commune, ceci conformément à la vision 2040 pour les écoles et au blocage de toutes les constructions selon votre prochaine décision pour le PACOM.

Les variantes de projet que nous avons pu envisager et que nous vous avons proposées ne sont du coup plus d'actualité.

La construction de la salle polyvalente se fera donc sur les bases du projet qui a été soumis par le passé et pour lequel le permis de construire a déjà été délivré. La Municipalité et la commission de construction vont travailler d'arrachepied et ceci dès jeudi pour diminuer les coûts de construction, particulièrement sur le second œuvre et les finitions.

Les travaux d'aménagement de la place vont commencer tout prochainement avec la création des places de parc et du nouveau cheminement du bus. L'adjudication des soumissions suivra pour que les travaux puissent commencer rapidement.

Pour le reste des dossiers de construction, la période est chargée en demande d'installation de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques, mais plus aucune construction ou agrandissement en raison du PACOM.

A noter que certains dossiers qui ont été refusés pour différents motifs ont eu ou ont des suites juridiques qui nous ont contraint d'engager un avocat qui n'était pas prévu au budget.

Routes

Des travaux ont été entrepris par nos employés communaux sur la route d'Echallens afin de supprimer la grosse flaque qui se créait à chaque pluie.

Nous continuons à collecter les données de nos routes au moyen du radar pédagogique. Une synthèse vous sera présentée une fois réalisée. Déjà nous pouvons vous communiquer que les premiers résultats démontrent un trafic important dans tout le village et un respect que modéré des vitesses autorisées. Plusieurs pistes s'offrent à nous pour faire respecter ces limitations et également répondre aux nombreuses demandes des riverains qui se plaignent de plus en plus. Des solutions comme un radar fixe ou l'extension de la zone 30km/h pourraient être envisagées.

SI

La société Axiens a fini ses travaux pour le compte de la société Swisscom. Hormis la prolongation de la fibre optique dans plusieurs quartiers, des trappes de visite ont été installées afin d'éviter des ouvertures de route continues en cas de panne ou modification.

Eclairage public

Un contrôle complet des installations sera dorénavant planifié en entrée et sortie d'hiver afin de s'assurer du bon fonctionnement des lampadaires LED. Ce qui ne vous empêche de nous signaler tout dérangement constaté. Nous contrôlerons et vous ferons part des économies générées par le passage au LED

Transports

Comme vous avez pu le constater le nombre de courses de la ligne TL54 ont été augmentées selon leur décision. Nous en sommes à des rotations toutes les demi-heures, ainsi que plusieurs courses le week-end.

M. D. **BUSCH** concernant la salle de gym aimerait poser ce soir un arrêté d'urgence pour savoir quand les travaux mis à l'enquête et budgétés vont commencer. Il aimerait savoir où on va.

M. F. **GEX** les travaux auraient dû commencer début avril néanmoins il fallait pouvoir annoncer à la Commission des travaux les changements quant à l'abandon des classes et ils ne voulaient pas commencer les travaux avant d'avoir averti la Commission. Les travaux devraient commencer d'ici fin avril.

M. D. **BUSCH** avait déposé une motion pour qu'on économise des coûts et M. le **PRESIDENT** devait se renseigner si cette motion était acceptable ou non.

M. LE **PRESIDENT** a demandé au Préfet qui a répondu que si on suivait les dires Municipaux la Commission de construction devrait être intégrée dans la discussion des coûts.

M. D. **BUSCH** avait fait cette remarque par rapport au Conseil communal. Il avait mis dans sa motion que la Commission de construction devrait être nommée par le Conseil pas forcément pas la Municipalité ainsi cette Commission aurait pu rapporter devant le Conseil communal.

M. F. **GEX** nous avait déjà expliqué cela du temps où il occupait la place de Président, malheureusement une fois qu'un crédit est attribué à la Municipalité, cette dernière a libre court d'en faire ce qu'elle veut. Evidemment ce n'est pas du tout ce que la Municipalité veut faire c'est pour cela qu'ils ont créé la Commission de construction Municipale pour impliquer d'autres personnes dans cette réflexion. La Municipalité est dans cette optique. Son but est de travailler en collaboration avec la Commission de construction pour trouver le moyen de faire des économies pour ce projet. Il propose que M. D. **BUSCH** décide de maintenir ou non cette motion après la séance avec la Commission de construction.

M. D. **BUSCH** relève que depuis plusieurs mois il a été signalé qu'il n'y a plus d'éclairage aux Biolettes. Il pense qu'il faudrait passer aux Led rapidement.

M. F. **GEX** va les relancer.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** revient sur la zone 30. Selon elle officieusement c'est une zone 30 mais pas officiellement.

M. F. **GEX** ne s'est pas encore penché sur ce dossier il est en train de vérifier les documents.

M. D. **LAMBELET** s'il a bien compris la Municipalité veut démarrer la construction d'une salle polyvalente. Il est surpris de l'apprendre ce soir puisque lors de la dernière séance de Conseil il avait été indiqué que la Municipalité renonçait à la polyvalence. Il demande que cette présentation soit consultable au greffe. Il est effaré de la fuite en avant d'une autorité qui ne sait pas où elle va, qui nous annonce que l'on va essayer de faire des économies sur les 8 millions... il constate que la Municipalité est prête à démarrer prochainement un projet dont ils ont reconnu qu'il n'était pas judicieux puisqu'ils étaient tombés d'accord sur le fait qu'on pouvait investir sur Davel qui irait très bien moyennant quelques investissements et s'offrir une salle de gym et une UAPE dont on a besoin pour moitié prix. Il annonce d'ores et déjà une pétition communale pour interrompre ces travaux.

M. F. **GEX** en prend acte. Néanmoins on a souvent reproché à la Municipalité de ne pas aller de l'avant. Pour une fois ce n'est pas le cas. Etant donné les revirements pour la nécessité de ne plus construire des classes il était évident de repartir sur la salle polyvalente dont le projet avait été accepté.

M. D. **LAMBELET** est sidéré que la Municipalité n'ait même pas pris la peine d'informer la Commission de construction. Il espère que le projet va se planter car sinon les impôts vont exploser.

M. BEZANCON demande si les plans mis à l'enquête en 2016 seront ceux prix en compte.

M. F. GEX répond que la dernière mouture date de 2018.

M. BEZANCON demande si une rampe va être construite dans celle-ci ?

M. F. GEX non pas de rampe, pour l'instant ce sera tel que présenté et mis à l'enquête une VD3.

Monsieur Frédéric Staehli

Sentier pédestre de la Mèbre

Le chantier va s'effectuer avec l'aide de la PC du 1^{er} au 17 juin et il sera fermé durant cette période.

Les dessertes forestières

L'état propose des aides aux communes pour l'entretien des forêts, plus précisément l'entretien des chemins forestiers. Afin de prendre le train de marche la Municipalité a fait une étude de notre desserte et il en est ressorti que plusieurs chemins demandent de l'entretien dont deux particulièrement (le chemin de la Rochette et le chemin pédestre qui relie la place de l'Orme à la rte de Cheseaux).

Châteaux

À la suite d'un appel d'offre pour la rénovation des volets c'est l'entreprise l'Ame du Bois qui a remporté le mandat.

5. Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Préavis municipal N0 01/2022, Mme la **SYNDIQUE** nous lit les conclusions.

Présentation du rapport de la commission ad-hoc par Mme S. **BARRAUD**.

Au vote à main levée le Conseil Communal décide :

D'adopter le nouveau Règlement communal et tarif des émoluments du contrôle des habitants qui sera appliqué désormais dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Par 26 OUI et 3 ABSTENTIONS.

6. Divers et propositions individuelles

M. D. **BUSCH** concernant la Commission de construction des nouvelles classes, en tant que Président, il se demande si cette Commission a encore sa raison d'être vu ce qui précède. Il demande sa dissolution.

M. D. **BEUCHAT** confirme que cette Commission n'a plus raison d'être.

Mme C. **BURNAT** a une question concernant la fonction des barrières qui sont entre le chemin du Major Davel et la Marionnaz.

M. F. **STAEHLI** explique qu'elles sont là pour bloquer les voitures.

Mme C. **BURNAT** demande pour quelle raison elles sont parfois enlevées pendant plusieurs semaines.

M. F. **STAEHLI** explique qu'elles avaient été enlevées à cause de la neige.

Mme. C. **BURNAT** demande si le simple citoyen a le droit de les enlever pour pouvoir passer,

M. F. **STAEHLI** répond par la négative.

Mme la **SYNDIQUE** rappelle que c'est interdit à la circulation.

Mme C. **BURNAT** a constaté à deux reprises que des citoyens les enlevaient pour passer. Elle pense qu'il serait bien de les fixer dans le sol.

M. N. **BROUZE** rejoint ce que dit Mme C. **BURNAT**. Il existe des barrières à pivots que seule la Municipalité pourrait ouvrir.

M. F. **STAEHLI** va regarder la meilleure solution.

M. le **PRESIDENT** clôt cette séance par ces quelques mots : « Grâce à vous, l'organe délibérant de la commune est prêt à affronter les nouveaux défis qui vont se présenter à lui. Convaincus de pouvoir compter sur l'engagement et la bonne volonté de chacun dans l'accomplissement de toutes les tâches qui nous incomberont, nous pouvons aborder l'année 2022 en toute confiance » -.

Il termine en nous remerciant de notre attention et rappelle la prochaine séance qui se déroulera le 20 juin à 19h30.

La séance se termine à

Procès verbale adopté en séance du

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

Alexandra Piot